

Département de la Manche

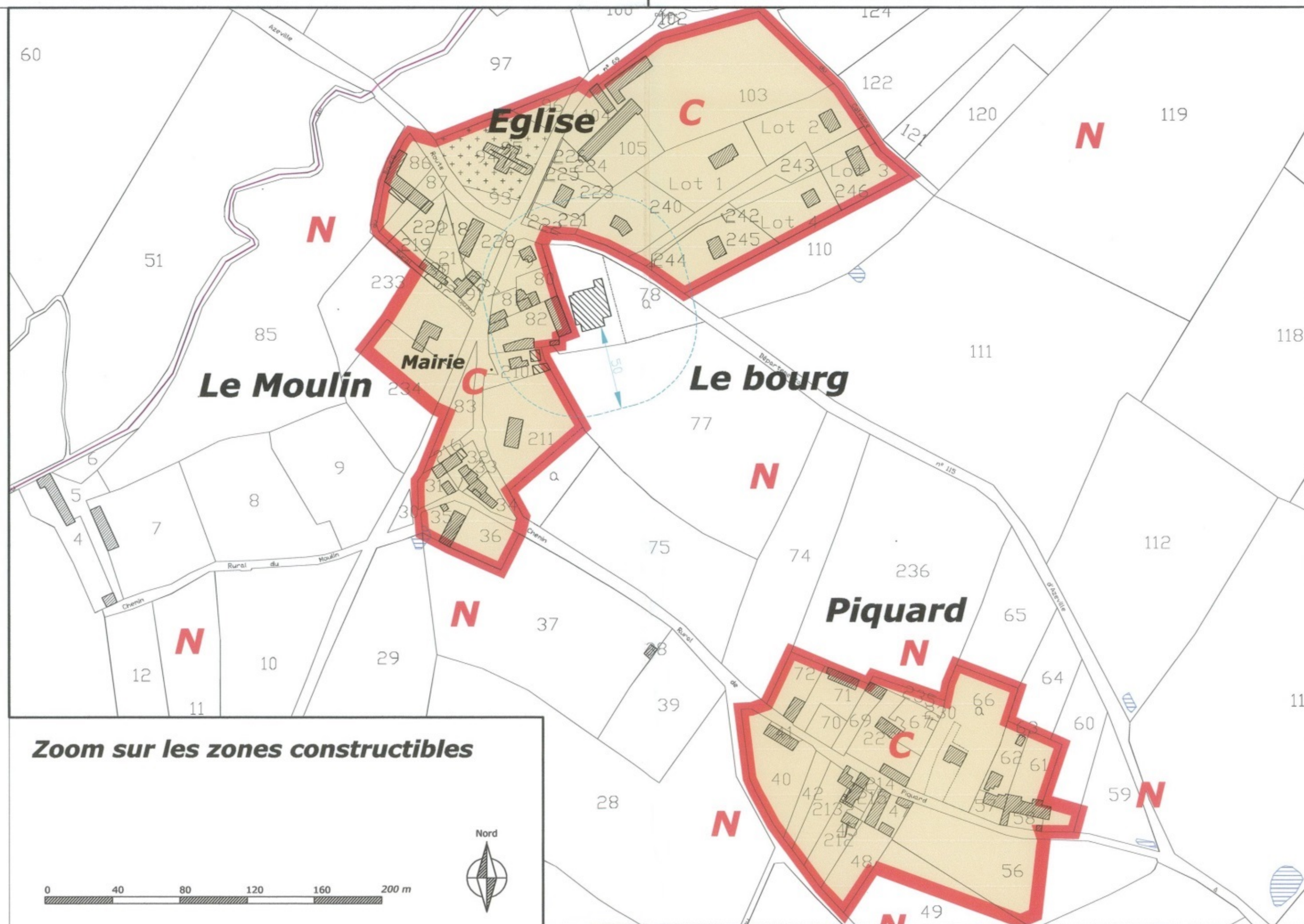
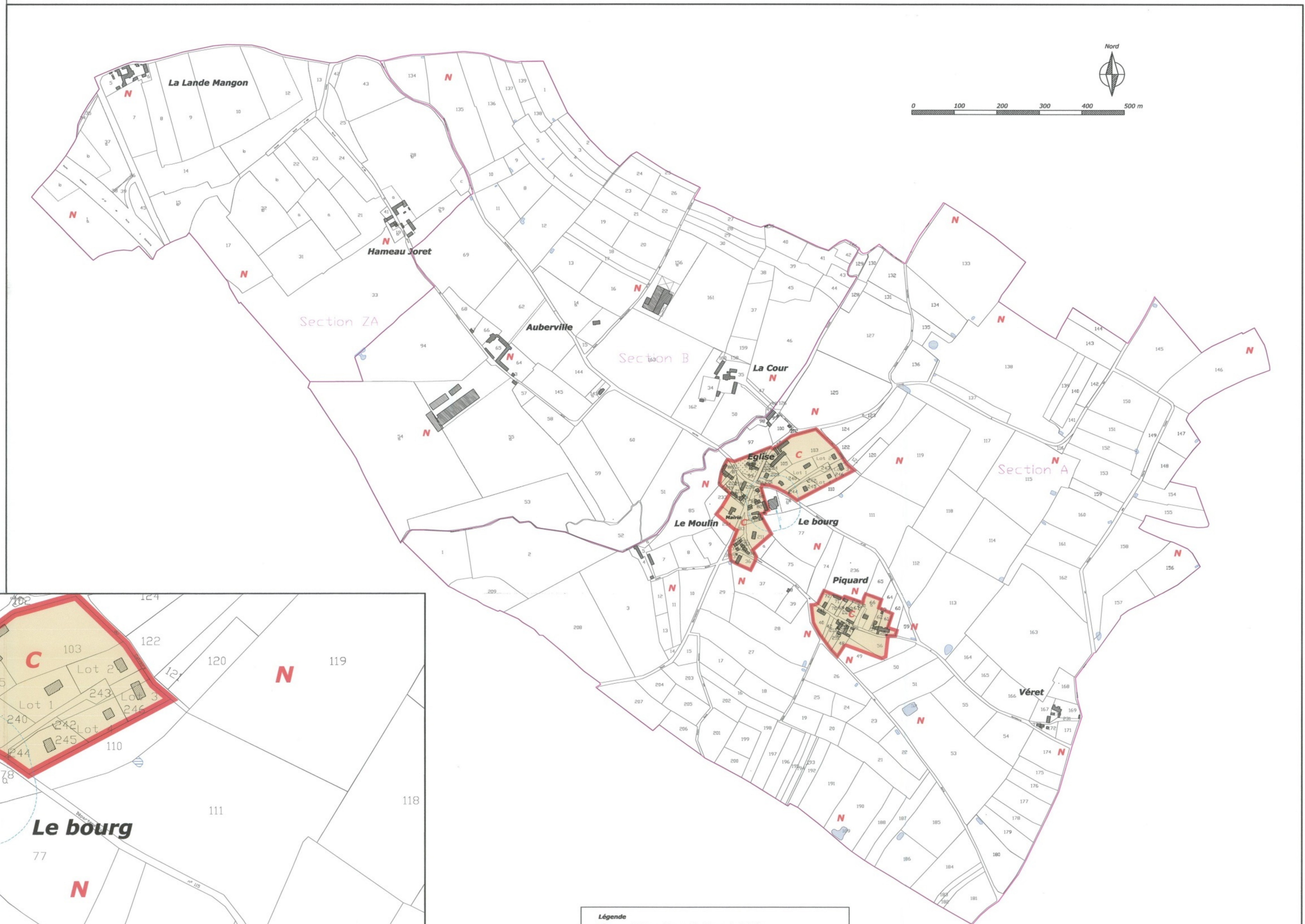
Commune de
Joganville



Carte communale
Plan de zonage

Vu pour être annexé à la délibération du 27 octobre 2011

Maitre d'ouvrage Commune de Joganville Le bourg 50310 Joganville tel : 02 33 21 58 96	Représentant de l'Etat DDTM de la Manche Délégation Nord 5, quai de l'Entrepôt 50100 Cherbourg tel : 02 33 88 54 00	Bureau d'études Philippe Avics, architecte-urbaniste 3, rue d'Hauteville 75010 Paris tel : 01 48 24 31 27
--	--	--



Légende

C Secteurs où les constructions sont autorisées.

N Secteurs où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes, ou des constructions ou installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Limite de secteur.